

# Séance publique du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

## Décision modificative budgétaire pour l'exercice 2009

Jeudi 15 octobre 2009

intervention de

**Pascal Popelin**

Vice-président du Conseil général  
Premier adjoint au maire de Livry-Gargan

15 X 09

M. le président,  
Mes chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Notre collègue Chaussat vient de nous dire : pour toutes les difficultés qui se présentent, n'en parlez surtout pas, on verra plus tard. Avec quelques amendements au projet de loi de finance, ça ne devrait pas être si terrible que ça !

Je crains qu'il ne s'agisse pas simplement d'un problème d'amendement. « Quand on veut tuer son chien, on prétend qu'il a la rage », dit le proverbe populaire. Quand on veut tuer les collectivités locales, on commence par imaginer l'acte 2 de la décentralisation lorsque l'on est ministre de l'Intérieur. On commande, dès son élection à la présidence de la République, un rapport à une commission animée par un ancien conseiller spécial qui ne s'est jamais remis de ne plus spécialement conseiller. On surprend ensuite même les plus proches de ses ministres et des élus de sa majorité, en annonçant à la télévision la suppression d'ici quelques mois de la taxe professionnelle. On suscite enfin une campagne médiatique de dénigrement des élus locaux. Et quand le terrain est bien préparé par ces tirs d'artillerie, que l'adversaire désigné est bien affaibli, à la manière de Bonaparte, il ne reste plus qu'à faire donner la garde, en l'occurrence dégainer deux projets de loi destinés à porter l'estocade : la réforme territoriale et le Grand Paris !

Mais pourquoi tant d'acharnement, me direz-vous ? Rien de personnel là-dedans, j'en suis certain. Simplement la mise en place implacable d'un projet politique global, celui d'un président de la République déterminé à passer au rouleau compresseur le « modèle social français », comme il l'a lui-même revendiqué durant sa campagne électorale. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'éradiquer tous les contre-pouvoirs : en supprimant les juges d'instruction, en plaçant sous tutelle l'audiovisuel public, en domestiquant encore un peu plus le parlement, en verrouillant les possibilités d'alternance par un redécoupage électoral musclé, en affaiblissant enfin les collectivités locales et en tripatoillant le mode de scrutin de leurs élus, puisque nos concitoyens ont eu le mauvais goût -en 2004 et en 2008- d'en confier majoritairement la direction à des femmes et des hommes de gauche.

Le trait est excessif, s'offusquera-t-on sur les bancs de droite de cette Assemblée, où l'esprit de sacrifice poussera sans doute nos collègues à accepter en chantant et à justifier -avec tout le talent dialectique qu'on leur connaît- que nos collectivités disparaissent ou que leurs missions soient vidées de tout sens.

Ne me sentant pas tenu par les difficiles contraintes qui sont les leurs, souffrez que j'use de ma liberté de parole. C'est bientôt tout ce qui nous restera, du moins peut-on espérer qu'il nous restera au moins cela !

Mes chers collègues, quand on s'attaque aux collectivités locales, c'est le service public qu'on affaiblit. Et quand le service public est affaibli, ce sont les citoyens les plus fragiles que l'on frappe.

Pour ne pas être abstrait, illustrons par l'exemple, avec la décision modificative budgétaire soumise à notre vote aujourd'hui.

Le premier constat, nous l'avons fait en juin dernier, lors de l'adoption du compte administratif 2008 : jamais l'excédent libre d'affectation n'a été aussi faible. 23 millions d'euros, soit seulement 1,4% des recettes de fonctionnement de l'exercice. Moins de la moitié du déjà très faible résultat constaté à la clôture de l'exercice 2007, qui se montait à 59 millions d'euros. La raison de ces chiffres ? Ne la cherchez pas dans la gestion de la majorité du Conseil général dans sa configuration actuelle. Vous ne trouveriez que des efforts, tout aussi sains que désespérés, pour colmater les brèches. Ne la cherchez pas plus dans les décisions de la majorité du Conseil général dans sa configuration précédente. Ce que vous trouveriez serait bien loin du compte. En revanche, en faisant l'addition des transferts de charge sans précédent, insuffisamment compensés depuis 2004, en particulier dans le domaine social, mais aussi en matière de voirie ou de personnels techniques des collèges, ce sont près de 500 millions qui manquent. Dans ces conditions et malgré les augmentations conséquentes de fiscalité auxquelles nous avons été contraints, il est miraculeux que nous ayons pu tenir jusqu'à ce jour. Mais pour combien de temps encore ?

Deuxième constat : cette décision modificative ne vient que confirmer le processus d'asphyxie engagé à l'encontre des Conseils généraux. Quasiment plus d'argent frais disponible, mais des obligations d'ouverture de crédits supplémentaires, simplement pour faire face aux obligations de la loi : 1,4 millions d'euros au titre des allocations relevant du dispositif RSA ; 12,7 millions d'euros au titre de l'accompagnement des personnes handicapées. Je pourrais m'attarder sur ces deux secteurs, ayant suivi de près leur évolution durant dix ans et ayant eu la responsabilité directe de la mise en œuvre des réformes gouvernementales de 2003 et 2005, qui ont conduit à l'explosion des dépenses sociales des Conseils généraux.

Mais un des plus gros chiffres de cette décision modificative concerne la délégation qui est la mienne depuis mars 2008. Je m'attarderai donc quelques instants sur les 9,4 millions d'euros supplémentaires, indispensables à l'aide sociale à l'enfance pour espérer terminer l'année. Je veux tout d'abord vous dire que nous ne faisons preuve d'aucune incurie dans la gestion de nos crédits. Ceux qui me connaissent savent que telle n'est pas ma manière. Nous avons, par exemple, demandé à tous les établissements un effort de gestion sans précédent, assurément tout aussi douloureux qu'incontournable. Pour maîtriser l'évolution des prix de journée, nous avons fixé un taux directeur de 2% et nous l'avons globalement tenu. C'est une première.

Les crédits supplémentaires demandés aujourd'hui ne trouvent leur cause dans aucune dérive de gestion.

Nous devons d'abord faire face sur notre territoire à une véritable explosion des besoins d'accueil, qu'il s'agisse de l'accueil d'urgence, temporaire ou plus pérenne. Le nombre de mineurs et de jeunes adultes confiés au service départemental de l'aide sociale à l'enfance a connu une augmentation de plus de 20% l'année dernière. Cette tendance haussière se confirme en 2009, sous les effets notamment de la conjoncture économique et sociale défavorable qui touche durement les familles de notre département. Nous sommes aussi contraints de faire face -parce que la loi de 2007 ne nous laisse pas d'autre choix- au désengagement progressif de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), sur instruction expresse du ministère de la Justice, de toutes les mesures d'accompagnement des jeunes en difficulté qu'elle prenait en charge. La décision gouvernementale de recentrer l'action de

la PJJ sur le volet pénal de ses missions, induit de nouvelles obligations pour le Conseil général, en même temps qu'elle génère une augmentation du nombre de situations appelant à un placement en dehors du domicile parental.

Nous devons aussi répondre seuls, au défi posé par l'arrivée massive de mineurs isolés étrangers en Seine-Saint-Denis. Leur nombre n'a cessé de croître au cours de ces dernières années, pour atteindre un seuil critique en 2009, avec près de 370 jeunes concernés au 30 septembre. Non seulement nous n'avons pu compter sur aucun soutien de l'Etat, mais en plus, le gouvernement se refuse toujours, plus de deux ans après son adoption, à mettre en œuvre les maigres obligations financières contenues dans la loi qu'il a pourtant lui-même fait voter. Pire encore, la seule réponse à nos messages d'alerte, a été l'annonce d'une perspective de désengagement du peu qui existe : le Lieu d'accueil et d'orientation (LAO) de Taverny, aujourd'hui menacé de fermeture, sauf à ce que nous nous substituions à l'Etat pour le financer !

Tout ce que je viens de dire n'est bien évidemment pas sans conséquence sur le taux d'occupation des structures de protection de l'enfance du département -qui fonctionnent toutes à flux tendus-, sur les finances départementales, mais aussi sur les conditions dans lesquelles les personnels du service de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) sont conduits à devoir exercer les difficiles missions qui leur incombent.

Pour faire face à cette situation intenable et répondre aux vives inquiétudes exprimées par nos agents, le président du Conseil général et moi-même avons souhaité mettre sur la table des solutions claires et concrètes, élaborées tout au long de l'été, en lien avec les professionnels du secteur et les organisations syndicales.

Une nouvelle plateforme d'accueil destinée aux mineurs isolés étrangers et gérée par l'association « Enfants du monde – Droits de l'Homme » est ouverte depuis le 15 septembre dernier à Bobigny. Elle permettra, au terme de sa montée en charge, soit dès 2010, de répondre aux besoins de prise en charge de 40 garçons et filles âgés de 15 à 18 ans.

A compter du début de l'année 2010, un service d'accueil d'urgence départemental -dont la mission consistera à fluidifier la gestion des situations nécessitant une intervention immédiate- sera mis en place et fonctionnera 24 heures sur 24, en lien avec le Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF).

Enfin, le Département va contribuer, au cours de ces deux prochaines années, à la création d'une centaine de places d'accueil supplémentaires, avec l'objectif de diversifier l'offre, pour faire face aux obligations nouvelles qui nous sont imposées.

Voilà, mes chers collègues, où vont et où iront les crédits supplémentaires qui vous sont demandés dès cette décision modificative. Cet abondement ne suffira pas -autant le dire dès aujourd'hui- à boucler le budget 2010, malgré toute la rigueur dont je m'engage à continuer de faire preuve dans sa gestion.

Voilà un seul exemple, parmi tant d'autres possibles, de la situation dans laquelle les lois votées depuis sept ans, placent tous les Départements et singulièrement le nôtre.